

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

LE COMTE DE PARIS

PRÉPARATIFS DE RÉCEPTION

En réponse à une invitation reçue pour prendre en considération la visite prochaine de M. le comte de Paris, un grand nombre de nos concitoyens se sont réunis lundi soir à l'Hôtel-de-Ville.

Son Honneur le maire Frémont a été appelé au fauteuil et M. Nazaire Levasseur choisi comme secrétaire.

Parmi les citoyens présents nous avons remarqué les honorables juges Casault, Routhier, et Chauveau, l'honorable L. P. Pelletier, l'honorable G. Ouimet, M. P. B. Casgrain, M. P. G. Amyot, M. P., le lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. G., les échevins Rhéaume, Robitaille, Letellier, Fiset, Léonard, les conseillers Vincent, Busiere, Gignac, Rancour, Jacques, McGreevy, Angers, MM. Paul de Cazes, J. U. Gregory, S. Lesage, D. C. Thompson, J. F. Peachy, Ernest Pacaud, T. Chapais, George Stewart junior, G. R. White, H. M. Price, Théophile Hamel, J. I. Lavery, P. Vallière, Louis Lamontagne, P. B. Dumoulin, H. A. Bernard, Cyr. Duquet, le capitaine A. Talbot, Ernest Gagnon, Charles Trudelle, W. Brunet, M. Tessier, D. Brousseau, Oct. Lemieux, G. E. Tanguay, A. C. Guilbault, Gustave F. Hamel, C. P. Casgrain, W. D. Baillairgé, J. H. Patry, Jos. Lépine, et autres.

Son Honneur le maire appelle l'assemblée à l'ordre et l'honorable juge Routhier explique en quelques mots le but de cette réunion, qui est de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement dans notre ville M. le comte de Paris qui arrivera ici lundi prochain par le convoi du Pacifique. Comme on n'a pas pu encore communiquer avec M. le comte, il est impossible de donner un programme exact de la réception qui lui sera faite à Québec, mais voici le programme qui sera probablement suivi à cette occasion.

M. le comte de Paris arrivera à la gare du Palais, lundi après-midi, à 2 heures 30, et se rendra immédiatement à l'hôtel Saint-Louis où des chambres ont été préparées pour lui.

L'honorable L. P. Pelcier, appuyé par M. Thomas Chapais, propose et il est résolu qu'un comité soit nommé immédiatement pour rédiger une adresse de réception à M. le comte de Paris et que ce comité se compose des honorables juges Casault et Routhier de MM. Ernest Pacaud, George Stewart junior, du proposeur et du secondeur de cette motion.

Sur proposition de l'honorable juge Routhier, l'assemblée s'est alors ajournée.

Le comité du banquet s'est réuni après, et sur proposition de l'honorable juge Chauveau on a décidé de télégraphier immédiatement à M. LaChambre, de la suite du comte de Paris, actuellement à Montréal, de bien vouloir s'informer auprès de monsieur le comte s'il consentirait à accepter une adresse de bienvenue et un banquet de la part des citoyens de Québec. Si le comité reçoit une réponse favorable, un magnifique banquet lui sera offert, probablement à l'hôtel Saint-Louis.

ON L'ATTEND AUX TROIS-RIVIÈRES

Il y a eu lundi soir, à l'Hôtel-de-Ville, aux Trois-Rivières, une assemblée des citoyens convoquée par M. le maire. Le but de cette assemblée était de s'entendre dans le but de faire une réception convenable à M. le comte de Paris.

M. le maire T.-E. Normand fut choisi comme président et M. L.-T. Polette comme secrétaire de l'assemblée.

Un comité composé de citoyens de toutes les classes de la société a été choisi pour organiser la démonstration.

D'après les informations fournies par M. le maire, M. le comte de Paris sera aux Trois-Rivières dimanche prochain dans le cours de l'après-midi.

Le programme de la réception n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est entendu que les citoyens devront se rendre à la gare pour recevoir les illustres visiteurs. Il y aura musique, réception à l'Hôtel-de-Ville, présentation d'adresse, etc. etc.

SA GRANDEUR MONSIEUR LAFLECHE a manifesté le désir d'avoir une entrevue avec M. le comte de Paris. Les dames ursulines ont été choisies pour accompagner M. le comte de Paris.

disent : Les religieux paient moins d'impôts que les autres, nous voulons qu'ils en paient autant ; l'égalité devant la loi, c'est notre devise.

—Oui, farceurs, c'est votre devise, mais comment l'appliquez-vous ? C'est au nom de l'égalité que vous forcez les catholiques à payer deux fois pour les écoles : l'école laïque dont ils ne veulent point et l'école religieuse où ils envoient leurs enfants.

Il est faux de dire que les religieux ne paient pas d'impôts autant que les autres ; ils paient autant et même davantage. Une communauté paie comme tout citoyen :

1. Les contributions mobilières et personnelles ;
2. Les contributions immobilières ;
3. Les droits d'héritage, ou de main-morte ;
4. Un droit de 3 0/0 sur le revenu, même quand elles n'ont pas de revenu ;
5. On veut leur imposer un droit d'accroissement absolument ruineux.

—Pardon, dit un républicain, vous parlez du droit d'héritage ? Les congrégations ne le paient pas, puisqu'elles ne meurent pas.

Voici la réponse : Les congrégations reconnues ne meurent pas, c'est vrai, mais elles paient un droit spécial appelé droit de main-morte ; cet impôt établi par la loi de 1849 a été calculé de manière à faire une somme au moins égale au droit de mutation payé par les héritiers ordinaires. Que l'impôt s'appelle mutation ou main-morte, c'est toujours l'impôt, et l'égalité est respectée.

Les congrégations non reconnues, — et ce sont de beaucoup les plus nombreuses — n'ont pas le droit de posséder en tant que communautés, par conséquent les biens dont elles jouissent sont placés sur la tête de particuliers, religieux ou non, qui meurent comme tous les hommes ; à leur mort l'héritier paie les droits de succession et, comme le plus souvent, le mort et le vif n'étaient pas parents, les droits d'héritage sont les plus élevés ; par conséquent le fisc y gagne. Voilà pour les impôts ordinaires. Les congrégations y sont assujetties comme les particuliers, elles paient en outre des impôts extraordinaires que les particuliers ne paient pas. Tel est l'impôt de 3 0/0 sur

de la France, où elles causent d'épouvantables ravages.

On parle beaucoup de progrès à notre époque, il y a quelque chose qui ne progresse pas, c'est la famille. A l'Académie de médecine, la semaine dernière, le rapporteur nous apprenait qu'il y a en France dix millions de familles, sur lesquelles :

Deux millions n'ont pas d'enfants.
Deux millions 500 mille n'en ont qu'un.
Deux millions 665 mille en ont deux.
Un million 512 mille en ont trois.
937 mille en ont quatre.
550 mille en ont cinq.
313 mille en ont six.
232 mille en ont sept.

Le savant médecin en conclut qu'il faut changer les lois et les mœurs. Ce n'est pas facile. Les lois qui nuisent au développement de la famille sont pour la plupart des lois révolutionnaires que les républicains ne veulent point changer ; quant aux mœurs, ils s'appliquent à les corrompre par leurs écoles sans religion. Dans nos campagnes catholiques, la famille est encore nombreuse mais ailleurs il n'en est pas de même. Les parents ne veulent pas avoir d'enfants, parce que les enfants coûtent de l'argent et de la peine. On ne veut plus se gêner, on veut s'amuser et s'enrichir.

H.-A. MARTIN.

PROSCRIPTION

Le satanique pouvoir républicain qui gouverne la France a chassé Dieu et le catholicisme des écoles qu'il autorise. Aussi les catholiques y sont-ils forcés de payer pour des écoles que leur conscience réprovoque, et en outre d'élever à leurs seuls frais des écoles où l'enseignement chrétien sera donné à leurs enfants. Nous n'avons rien de nous-mêmes, et pour preuve voici un extrait que nous reproduisons de la Gazette de

Gregory, S. Lesage, D. C. Thompson, J. F. Peachy, Ernest Pacaud, T. Chapais, George Stewart junior, G. R. White, H. M. Price, Théophile Hamel, J. I. Lavery, P. Vallière, Louis Lamontagne, P. B. Dumoulin, H. A. Bernard, Cyr. Duquet, le capitaine A. Talbot. Ernest Gagnon, Charles Trudelle, W. Brunet, M. Tessier, D. Brousseau, Oct. Lemieux, G. E. Tanguay, A. C. Guilbault, Gustave F. Hamel, C. P. Casgrain, W. D. Baillairgé, J. H. Patry, Jos. Lépine, et autres.

Son Honneur le maire appelle l'assemblée à l'ordre et l'honorable juge Routhier explique en quelques mots le but de cette réunion, qui est de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement dans notre ville M. le comte de Paris qui arrivera ici lundi prochain par le convoi du Pacifique. Comme on n'a pas pu encore communiquer avec M. le comte, il est impossible de donner un programme exact de la réception qui lui sera faite à Québec, mais voici le programme qui sera probablement suivi à cette occasion.

M. le comte de Paris arrivera à la gare du Palais, lundi après-midi, à 2 heures 30, et se rendra immédiatement à l'hôtel Saint-Louis où des chambres ont été retenues pour lui et sa suite. Dans le courant de l'après-midi, une adresse lui sera présentée à l'hôtel Saint-Louis par les zouaves pontificaux de Québec, et le soir il y aura grand dîner au Club de la Garnison. Mardi, les membres de la société Saint-Jean-Baptiste feront visiter à M. le comte et à sa suite les plaines d'Abraham, la citadelle, les chutes Montmorency et les endroits historiques de notre ville ; et le soir, si M. le comte y consent, il y aura un banquet offert par les citoyens de Québec. Mercredi M. le comte quittera Québec.

Après que ces explications eurent été données, M. Pacaud propose et il est résolu que tout le comité de réception soit composé de tous ceux qui assistent à cette réunion et que tous soient présents à la gare du Pacifique lundi après-midi pour recevoir mon sieur le comte de Paris.

Le lieutenant-colonel Amyot croit que c'est le devoir des citoyens d'assister en masse à la gare du Pacifique lors de l'arrivée de notre hôte distingué. Comme la visite du comte de Paris en notre ville sera très courte et que ses autres engagements ultérieurs ne permettront pas aux citoyens de lui faire une réception telle qu'ils la désireraient, il est résolu qu'un banquet lui soit offert mardi soir, le 28 du courant.

M. Ernest Pacaud, appuyé par M. George Stewart, junior, propose et il est résolu unanimement que les messieurs suivants composent le comité du banquet : Son Honneur le maire Frémont, les honorables juges Casault, Routhier et Chauveau, le lieutenant-colonel Duchesnay, l'honorable Gédéon Oimet, l'honorable L. P. Pelletier, M. M. G. Amyot, M. P. J. U. Gregory, G. R. White, Thomas Chapais, Théophile Hamel, H. A. Bédard, D. C. Thompson, Gustave F. Hamel, Uric Tessier, C. Panet-Angers, Nazaire Lavasseur, George Stewart, junior, et Ernest Pacaud. M. P. Vallière a été élu unanimement trésorier du comité.

ON L'ATTEND AUX TROIS-RIVIÈRES

Il y a eu lundi soir, à l'Hôtel-de-Ville, aux Trois-Rivières, une assemblée des citoyens convoquée par M. le maire. Le but de cette assemblée était de s'entendre dans le but de faire une réception convenable à M. le comte de Paris.

M. le maire T.-E. Normand fut choisi comme président et M. L.-T. Polette comme secrétaire de l'assemblée.

Un comité composé de citoyens de toutes les classes de la société a été choisi pour organiser la démonstration.

D'après les informations fournies par M. le maire, M. le comte de Paris sera aux Trois-Rivières dimanche prochain dans le cours de l'après-midi.

Le programme de la réception n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est entendu que les citoyens devront se rendre à la gare pour recevoir les illustres visiteurs. Il y aura musique, réception à l'Hôtel-de-Ville, présentation d'adresse, etc. etc.

SA GRANDEUR MONSIEUR LAFLÈCHE a manifesté le désir d'avoir une entrevue avec M. le comte de Paris. Les dames ursulines et les messieurs du Séminaire se préparent à la visite du comte et de sa suite.

Les zouaves pontificaux du district s'attendent aussi à obtenir une audience.

LE COMTE A MONTREAL

A l'occasion de la présence à l'église Notre-Dame de M. le comte de Paris et du duc d'Orléans, le chœur donnera, dimanche prochain, la messe de Fauconnier de Noël avec accompagnement de grand orchestre.

On dit que les gardes indépendantes de Salaberry se proposent d'agir comme garde d'honneur, à l'arrivée du comte de Paris à la gare Bonaventure, Montréal.

BULLETIN FRANCAIS

(De l'Ami de la Vérité, Nantes)

Le Conseil des ministres a décidé que les Chambres se réuniraient le lundi 20 octobre.

Plusieurs journaux demandent des poursuites contre les royalistes qui se sont alliés aux boulangistes l'année dernière pour faire les élections. Ce serait assez curieux. N'est-il plus permis de s'allier qu'aux républicains ? Et encore les boulangistes étaient républicains. Ainsi le républicain au pouvoir dit à l'électeur : Tu t'allieras avec moi pour me soutenir ; si tu t'allies avec ton voisin pour me renverser, je te fourre en prison. Que devient la liberté électorale ?

Si la question est soulevée devant la Chambre, il y aura un beau tapage.

Les républicains ont soulevé un autre lièvre ; désireux de ruiner les Congrégations, ils ont imaginé des impôts nouveaux qui frappent uniquement les communautés religieuses. Pour tromper le peuple, ils lui

croissement absolument ruineux.

—Pardou, dit un républicain, vous parlez du droit d'héritage ? Les congrégations ne le paient pas, puisqu'elles ne meurent pas.

Voici la réponse : Les congrégations reconnues ne meurent pas, c'est vrai, mais elles paient un droit spécial appelé droit de main-morte ; cet impôt établi par la loi de 1849 a été calculé de manière à faire une somme au moins égale au droit de mutation payé par les héritiers ordinaires. Que l'impôt s'appelle mutation ou main-morte, c'est toujours l'impôt, et l'égalité est respectée.

Les congrégations non reconnues,—et ce sont de beaucoup les plus nombreuses—n'ont pas le droit de posséder en tant que communautés, par conséquent les biens dont elles jouissent sont placés sur la tête de particuliers, religieux ou non, qui meurent comme tous les hommes ; à leur mort l'héritier paie les droits de succession et, comme le plus souvent, le mort et le vif n'étaient pas parents, les droits d'héritage sont les plus élevés ; par conséquent le fisc y gagne. Voilà pour les impôts ordinaires. Les congrégations y sont assujetties comme les particuliers, elles paient en outre des impôts extraordinaires que les particuliers ne paient pas. Tel est l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, les congrégations le paient, même quand il n'y a pas de revenu.

Prenons un exemple : la maison des Petites Sœurs des Pauvres, qui loge quatre cents vieillards, quel revenu rapporte-t-elle ? aucun. Les pensionnaires ne paient pas ; au contraire, ils sont logés, nourris, chauffés, habillés pour rien, par la charité publique. La maison où sont logés ces pauvres vieux est considérable, il le faut bien, car on ne loge pas quatre cents personnes dans un trou de souris, elle a coûté fort cher à construire, le terrain où elle est bâtie a lui aussi sa valeur, l'Etat calcule et dit :

—Votre maison vaut bien 300,000 francs, elle vous rapporte 5 0/0.

—Mais non, interromp la Sœur, elle ne me rapporte rien, mes pensionnaires ne me paient pas, et dès que je reçois un sou, je le donne aux pauvres.

—Je le sais bien, reprend l'Etat, mais je vous fais payer comme si la maison vous rapportait de beaux bénéfices, et je prends 3 0/0 sur vos revenus.

—Mais je n'ai pas de revenus.

—Ça m'est égal, vous paierez comme si votre maison rapportait 5 0/0, c'est-à-dire 15,000 francs.

Sur ce revenu de 15,000 fr., qui n'existe pas, l'Etat prélève 3 0/0. N'est-ce pas injuste ? Qui en souffre, après tout ? Les pauvres.

Le droit d'accroissement est encore plus injuste et plus ruineux ; la plupart des congrégations refusent de le payer, nous en reparlerons à l'occasion.

* *

Un congrès a été tenu à Paris, organisé par le cardinal Lavignerie, pour essayer de détruire l'esclavage en Afrique. Le sort des pauvres noirs, traités, vendus, massacrés comme des bêtes, fait pitié, et il est beau de voir l'Eglise prendre leur défense.

Des inondations ont eu lieu dans le Midi

venant point changer ; quant aux mœurs, ils s'appliquent à les corrompre par leurs écoles sans religion. Dans nos campagnes catholiques, la famille est encore nombreuse mais ailleurs il n'en est pas de même. Les parents ne veulent pas avoir d'enfants, parce que les enfants coûtent de l'argent et de la peine. On ne veut plus se gêner, on veut s'amuser et s'enrichir.

H.-A. MARTIN.

PROSCRIPTION

Le satanique pouvoir républicain qui gouverne la France a chassé Dieu et le cathéchisme des écoles qu'il autorise. Aussi les catholiques y sont-ils forcés de payer pour des écoles que leur conscience réprovoque, et en outre d'élever à leurs seuls frais des écoles où l'enseignement chrétien sera donné à leurs enfants. Nous n'avons rien de nous-mêmes, et pour preuve voici un extrait que nous reproduisons de la *Gazette de France* :

“ M. Guillemet, député républicain de Fontenay-le-Comte, est dans la désolation.

“ La citadelle des républicains et des francs-maçons dans son arrondissement, la ville de Saint-Hilaire, est en péril. Une école libre doit y être fondée par les catholiques. Rien que cette nouvelle fait rougir les républicains.

“ Le premier moment de stupeur passé, M. Guillemet s'est mis en campagne.

“ — Je me dois à l'athéisme, au progrès et à la république. En avant pour la liberté !

“ Pris d'un si bel enthousiasme, M. Guillemet s'est donc rendu à Saint-Hilaire et il a organisé aussitôt une grande réunion publique.

“ — Citoyens, s'est-il écrié, songez au danger qu'il y aurait pour vous et pour vos enfants à vous laisser fléchir ou intimider et à obéir aux suggestions égoïstes ou aux menaces du CLERGÉ et des ennemis du gouvernement. Libres vous êtes, libres vous resterez. Ce n'est pas dans une commune aussi républicaine que la vôtre que pourrait prospérer une école où l'on enseignera aux enfants des idées contraires à celles de leurs pères et où l'on s'efforcera de jeter la division dans les familles. ”

“ M. Guillemet en a été pour ses frais d'éloquence et la population de Saint-Hilaire s'empressera, malgré ces déclamations intéressées, d'envoyer les enfants à l'école libre ; mais que dire du langage de M. Guillemet ?

“ Il ose parler de liberté ! dit la Vendée. “ condamner ces écoles dans lesquelles on “ inculquera aux enfants des idées con- “ traires à celles de leurs pères ! Il pousse “ l'impudence jusqu'à déplorer la division “ dans les familles !

“ Eh ! qu'a-t-il donc fait depuis qu'il est “ conseiller général ?

“ N'a-t-il pas approuvé toutes ces créa-

"tions d'écoles laïques imposées aux communes malgré les Conseils municipaux et contrairement aux vœux des pères de famille ?

Ce qui est le plus joli, c'est que M. Guilenet a approuvé le préfet défendant les instituteurs qui, dans des écrits publics, ont traité " d'ivrognes, de paresseux, d'hypocrites " les pères des enfants catholiques !

Mais les " hypocrites, " ce sont ces sectaires qui oppriment les conservateurs sur toute l'étendue du territoire ; qui cherchent à troubler " la liberté de conscience " des catholiques et qui osent parler de paix et de conciliation !

Nos remerciements à l'hon. Chs. Lange-lier, secrétaire provincial, pour l'envoi gracieux d'un exemplaire du rapport fait par le Dr A. Vallée sur les asiles d'aliénés dans la province de Québec.

" La C. M. B. A. "

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCE

Branche 84, C. M. B. A.

C. Curran, Président
Wallace J. Sevigny, Sec.-Arch.
778 rue Sanguinet

Montréal, le 1^{er} octobre 1890.

Attendu qu'il a plu au Très-Haut d'appeler dans les demeures célestes l'épouse bien aimée de notre frère O'Sullivan :

Qu'il soit résolu que, nous, membres de la branche 84 de la C. M. B. A., sympathisons bien sincèrement avec la famille de la défunte dans l'épreuve qu'il a plu à la Divine Providence de leur infliger, et nous joignons nos prières aux leurs pour demander pour eux le courage à Celui qui ordonne tout pour le mieux et qui adoucit l'affliction par ses miséricordes.

W. J. SEVIGNY
Secrétaire-Archiviste.

ELECTIONS, INSTALLATIONS

Le temps des élections annuelles approche, il n'est pas hors de propos de revoir un peu la procédure à suivre en cette occasion. Cela ne saurait nuire aux anciennes branches et pourrait être de grande utilité pour les nouvelles.

Les élections doivent avoir lieu à la première assemblée du mois de décembre de chaque année et doivent se borner aux seuls candidats mis en nomination à l'assemblée précédente. Personne ne peut être mis en nomination le jour de l'élection, excepté dans le cas où tous les candidats régulièrement mis en nomination, refuseraient d'accepter.

Toutes les nominations doivent se faire à la dernière assemblée de novembre. Tout membre en règle a le droit de mettre en

Il n'y a pas d'élection pour la charge de chancelier, le président sortant de charge devient chancelier, et doit occuper le fauteuil du chancelier et en remplir les fonctions jusqu'à ce que celui qui lui succède comme président ait fini son terme d'office et devienne chancelier à son tour. Les chancelliers ne sont pas non plus installés.

L'installation des autres officiers se fait à la première assemblée de janvier, soit par un député du président, soit par un chancelier régulier qui, au temps de l'installation, n'est élu à aucune charge dans la branche.

La formation des comités permanents se trouve intimement liée à l'élection des officiers ; il y en a quatre.

Immédiatement après son installation le président doit former trois de ces comités composés chacun de trois membres en règle : le comité des affaires ; le comité des finances et d'audition ; le comité des griefs.

Le quatrième, celui de secours, est composé du président et des deux vice-présidents.

Toutes les branches comprennent, sans doute, toute la nécessité d'être officiers ceux de leurs membres qui sont le plus aptes à aider à l'avancement de leur branche et de l'association en général, des hommes qualifiés : tant sous le rapport du dévouement que sous celui de la capacité, des hommes qui connaissent à fond la constitution.

Il est aussi important pour les aspirants aux fonctions de se bien rappeler qu'ils ne doivent pas rêver d'être élus officiers pour rester inactifs. " Qui va à l'honneur, va à la peine, " et lorsqu'on est officier on ne doit pas seulement faire de titre, mais surtout de fait.

Il est une clause de la constitution qui permet la destitution de tout officier qui s'absente durant trois séances consécutives ; il est à regretter que cette loi ne soit pas plus souvent mise en vigueur.

Du bon choix des officiers dépend, en grande partie, le succès, la prospérité des branches et de l'association en général. Donc que les élections soient faites avec prudence et sagesse. Que la charité chrétienne y préside et que leur résultat nous assure une année de prospérité et de développement pour notre association.

JUSTIN.

REVERIES

(De la Paix Sainte, Paris)

Les Groënlandais se construisent, en hiver, une hutte de glace et y résident paisiblement. Dans l'hiver de notre cœur, entre la cruelle atmosphère du monde et nous, pourquoi n'établirions-nous pas un pareil mur de glace ? Le complément de cette précaution doit être une bonne, ferme couche d'égoïsme dans laquelle on se niche comme un limon.

fermé, c'est le néant de la vie ; c'est le tronc d'arbre sans verdure, c'est la fleur flétrie, c'est le sable aride ! L'homme alors tombe dans une sorte d'état animal. Il se meurt, il boit, il mange, il dort. Mais plus rien de cette source, de cette vraie source de vie, qu'il avait en lui. Plus rien des tendres transports et des généreuses aspirations qui lui donnaient tantôt de si douces joies et tantôt une si noble fièvre. Plus rien des mystérieuses mélodies qui ébranlaient, comme les cordes d'une harpe éolienne, les fibres de son cœur. Ses yeux voient, ses oreilles entendent ; mais les images que ses yeux perçoivent et les sons qui frappent ses oreilles n'arrivent plus à son cœur fermé, et ne l'émeuvent plus.

Dum spires, spera, dit la devise d'une ancienne famille de l'aristocratie anglaise : " tant que tu respirez, espère " ; et moi je dirai : *Dum spires, ama*, car lorsqu'on cesse d'aimer, on cesse d'exister.

XAVIER MARMIER
De l'Académie française.

Prof's d'Academiens

Au moment où nous reproduisons de la *Pair Sociale*, les *Réveries* de M. Marmier, il nous tombe sous les yeux ce profil littéraire tracé par la plume du regretté critique M. de Poilhan :

X. MARMIER. — *Poète, voyageur, romancier*, Marmier est la preuve de ce que peut l'esprit de conduite (je ne dis pas d'intrigue) pour mener un homme à l'Académie. Pendant plus de quinze ans, je l'ai vu renoncer à tous les plaisirs de Paris, théâtre, musique, salons où l'on s'amuse, mettre tous les soirs l'habit noir et la cravate blanche et aller s'ennuyer chez les douairières. Elles ne furent pas ingrates. C'est lui qui, écarté, allé savoir des nouvelles d'un vieil académicien malade, rencontra, en sorcime, un autre candidat et lui dit : " Il n'y a plus d'espoir. — Il est à l'égoïsme ? — Non, il va mieux ".

A succédé à M. de Pongerville.

NOTES DIVERSES

APICULTURE À QUÉBEC. — Les religieuses de l'Hôpital général de Québec, ont fait cette année une expérience très intéressante. Elles ont choisi dans leur rucher seize ruches à cadres mobiles, pour les travailler d'après les procédés modernes les plus approuvés. Elles ont tenu compte en gros du produit de la moitié de ces ruches, et individuellement du produit de l'autre moitié, ayant travaillé particulièrement et poussé vigoureusement quelques-unes de ces

**

La lettre de protestation de M. Beaugrand, directeur du journal montréalais *La Patrie*, contre une réception publique au comte de Paris, ne paraît pas avoir plus de chance que le fameux banquet d'indignation.

Désespérant de trouver des signataires à Montréal, M. Beaugrand a expédié des circulaires à la campagne, et il demande aux rares abonnés de la *Patrie* de lui préciser leurs noms pour la circonstance.

**

L'IMPÔT SUR LES CÉLIBATAIRES. — Réjouissez-vous, Mesdemoiselles, si vous coiffez le bonnet de Sainte-Catherine, le sexe laid saura ce qu'il lui en coûtera.

L'impôt sur les célibataires vient d'être voté. Hâtons-nous d'ajouter que c'est par le Sénat du Venezuela.

Tout célibataire de plus de 35 ans paiera 1/2 sur un revenu ne dépassant pas 25,000 francs, et 2 pour cent sur tout revenu supérieur.

N'est-ce pas une excellente innovation ? Gageons qu'à la prochaine session parlementaire, il se trouvera bien un " honorable " pour faire une proposition de loi en ce sens. Nous lui promettons du succès.

**

UN CÉLÈBRE MÉDECIN vient de calculer que plus de 30,000 personnes du beau sexe se tuent chaque année en portant des corsets trop étroits, et en serrant trop leurs jarretières.

C'est un genre de suicide. Avis aux intéressées.

**

LES STOCKS de la réserve du Dakota-Sud sont dans un état de grande surexcitation, s'attendant à voir le Christ reparaitre sur terre un de ces quatre matins, pour exterminer les blancs et laisser les Peaux-Rouges seuls maîtres des terres de chasse.

**

Premier paysan. — Pourquoi donc qu'on a mis ce misère au fond de ce chapeau ?

Deuxième paysan. — Es-tu bête ! Mais c'est pour que celui qui achète le chapeau voie comment il lui va, parbleu !

**

Me X. . . ., qui est célèbre au Palais pour ses intempérences de langage, vient de se livrer à une de ses incartades familières. Le président, qui n'est pas, lui non plus, une fine fleur d'atticisme, l'arrête par ces mots :

— Me un tel, si vous ignorez les convenances, ce n'est pas moi qui vous les apprendrai.

— (Avec conviction) Ouh ! évidemment non, monsieur le président.

**

UNE ANECDOTE. — Elle nous vient de Mus-

... à celui qui ordonne tout pour le mieux et qui adoucit l'affliction par ses miséricordes.

W. J. SKVIGNY
Secrétaire-Archiviste.

ELECTIONS, INSTALLATIONS

Le temps des élections annuelles approche, il n'est pas hors de propos de revoir un peu la procédure à suivre en cette occasion. Cela ne saurait nuire aux anciennes branches et pourrait être de grande utilité pour les nouvelles.

Les élections doivent avoir lieu à la première assemblée du mois de décembre de chaque année et doivent se borner aux seuls candidats mis en nomination à l'assemblée précédente. Personne ne peut être mis en nomination le jour de l'élection, excepté dans le cas où tous les candidats régulièrement mis en nomination, refuseraient d'accepter.

Toutes les nominations doivent se faire à la dernière assemblée de novembre. Tout membre en règle a le droit de mettre en nomination une personne pour chaque fonction, et l'officier président ne devra déclarer les nominations closes avant que tous aient eu occasion d'user de ce droit.

Les élections doivent se faire par bulletins écrits ou imprimés. N'ont droit de vote que les membres en règle. Tout membre en règle est éligible à toute fonction, à l'exception de la présidence.

Pour être élu à la présidence il faut être chancelier ou avoir rempli les devoirs d'une charge inférieure pour un terme complet, ou jusqu'à l'expiration d'un terme.

Les élections se font de la manière suivante. Le président agit comme juge et nomme deux membres, des chancelliers, si possible, pour remplir les fonctions de scrutateurs et l'aider à conduire les élections. Tout membre, ayant qualité pour voter et désirant le faire, remet au secrétaire-archiviste un bulletin, sur lequel il inscrit son vote puis, après l'avoir plié, il remet ce bulletin entre les mains des scrutateurs qui le déposent dans l'urne. Si un membre qui n'est pas en règle se présente pour voter il est du devoir du secrétaire-financier d'en avvertir les scrutateurs.

Tout candidat qui reçoit une majorité des voix est déclaré élu. Si au premier tour de scrutin personne n'a la majorité, le président doit ordonner un second tour. Si au second tour il n'y a pas encore de majorité, la votation est restreinte aux deux candidats qui ont reçu le plus de votes.

Si l'on trouve plus de votes d'enregistrés qu'il y a de votants, le président doit déclarer le scrutin nul et en ordonner un nouveau.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul candidat à une fonction, le secrétaire-archiviste doit être autorisé, par motion, à déposer le bulletin de la branche pour ce candidat ; ce bulletin déposé, les scrutateurs constatent l'élection.

... absence durant trois séances consécutives ; il est à regretter que cette loi ne soit pas plus souvent mise en vigueur.

Du bon choix des officiers dépend, en grande partie, le succès, la prospérité des branches et de l'association en général. Donc que les élections soient faites avec prudence et sagesse. Que la charité chrétienne y préside et que leur résultat nous assure une année de prospérité et de développement pour notre association.

JUSTIN.

REVERIES

(De la Paix Sociale, Paris)

Les Groënlandais se construisent, en hiver, une hutte de glace et y résident paisiblement. Dans l'hiver de notre cœur, entre la cruelle atmosphère du monde et nous, pourquoi n'établirions-nous pas un pareil mur de glace ? Le complément de cette précaution doit être une bonne, ferme couche d'égoïsme dans laquelle on se niche comme un limaçon dans sa coquille.

Quelles chétives et mauvaises créatures nous sommes ! L'homme s'appelle le roi de la création, se pavane dans son orgueil, et il est si faible dans sa royauté que par une erreur de son amour-propre il devient aisément ridicule, que par un élan d'exaltation il est emporté jusqu'aux limites de la folie, que par un élan inattendu il s'absorbe dans ses regrets, comme un enfant qui a perdu son jouet favori.

Dans notre monde chrétien, il est des êtres relégués au dernier rang de la société, comme les parias enfantés par les pieds de Brahma ; des êtres qui, dès leur naissance, semblent frappés d'une sorte d'invincible fatalité, qui sans cesse seront opprimés dans leur faiblesse, dans leur innocence, contemplant, comme Tantale, les sources vivifiantes et ne pouvant y tremper leurs lèvres, y rafraîchir leur cœur.

Quand on observe le cours de leur malheureuse destinée, on se demande pourquoi ils sont condamnés à leur misère, quelle est la loi mystérieuse dont ils subissent l'arrêt, quel crime énorme ils doivent expier, et quelle sera, pour tant de souffrances, leur rémunération. Une autre vie ? Sans une autre vie, comment expliquer la justice de Dieu ?

Quels que soient les hasards et les accidents de votre destinée, ne laissez point votre cœur se refroidir par une ingratitude, se décourager par une infidélité, se contracter par une trahison. N'en fermez point les avenues aux sentiments de bienveillance, de charité, d'affection, à la crédulité même, dût cette crédulité vous jeter dans de nouvelles déceptions. Le cœur

... les soirs l'habit noir et la cravate blanche et aller s'ennuyer chez les douairières. Elles ne furent pas ingrates. C'est lui qui, étant allé savoir des nouvelles d'un vieil ami devenu malade, rencontra, en sortant, un autre candidat et lui dit : " Il n'y a plus d'espoir.—Il est à l'agonie ? — Non, il va mieux".

A succédé à M. de Pongerville.

NOTES DIVERSES

APICULTURE A QUÉBEC.—Les religieuses de l'Hôpital général de Québec, ont fait cette année une expérience très intéressante. Elles ont choisi dans leur riche seigneurie riches à cadres mobiles, pour les travailler d'après les procédés modernes les plus approuvés. Elles ont tenu compte en gros du produit de la moitié de ces ruches, et individuellement du produit de l'autre moitié, ayant travaillé particulièrement et poussé vigoureusement quelques-unes de ces dernières :

Voici le tableau du tout :

1ère ruche.	200 lbs
2 ^e "	186 "
3 ^e "	141 "
4 ^e "	125 "
5 ^e "	101 "
6 ^e "	95 "
7 ^e "	91 "
8 ^e "	76 "
1015 lbs—127 lbs par ruche en moyenne.	
Les autres huit ruches 385 " 48 " " "	
Produit total 1400 lbs.	

Ce résultat est très encourageant pour les personnes qui désirent cultiver les abeilles d'après le nouveau système. Nous étions loin de croire que les ressources pour le miel fussent aussi importantes en notre province de Québec qu'elles paraissent l'être d'après l'expérience ci-dessus.

Nos lecteurs verront par là la différence de profit entre des ruches bien soignées et d'autres qui le sont moins. La première ruche a donné 200 lbs de miel tandis que les huit ruches moins bien soignées n'ont donné que 48 lbs. Il est donc apparent qu'une ruche parfaitement soignée vaut plus que quatre ruches n'ayant que les soins ordinaires. Nous prions respectueusement notre correspondante de bien vouloir continuer à intéresser nos lecteurs et les faire profiter de ses nombreux essais et de sa longue expérience.—*Journal d'Agriculture Illustré.*

Le Pape vient d'adresser aux évêques italiens une encyclique dans laquelle il proteste contre l'action du gouvernement italien qui a violé la liberté des droites de la papauté et du catholicisme ; il accuse les franc-maçons de bouleverser la société moderne et invoque les prières des fidèles pour la papauté.

LES STOCKS de la réserve du Dakota Sud sont dans un état de grande surexcitation, s'attendant à voir le Christ repaître sur terre un de ces quatre matins, pour exterminer les blancs et laisser les Peaux-Rouges seuls maîtres des terres de chasse.

Premier paysan.—Pourquoi donc qu'on a mis ce miroir au fond de ce chapeau ?

Deuxième paysan.—Est-ce bête ! Mais c'est pour que celui qui achète le chapeau voie comment il lui va, parbleu ?

Me X. . . ., qui est célèbre au Palais pour ses intempérences de langage, vient de se livrer à une de ses incartades familiales. Le président, qui n'est pas, lui non plus, une fleur d'atticisme, l'arrête par ces mots :

—Me un tel, si vous ignorez les convenances, ce n'est pas moi qui vous les apprendrai.—(Avec conviction). Oh ! évidemment non, monsieur le président.

UNE ANECDOTE.—Elle nous vient de Moscou et est arrivée au comte Tolstoï.

Le grand romancier voit un agent de police qui malmène un peu un ouvrier. Il se précipite sur le gardien de la paix et lui dit :

—Sais-tu lire ?
—Oui.
—As-tu lu la Bible ?
—Je l'ai lue.
—N'oublie donc pas ce qu'elle dit : "Aime ton prochain comme toi-même." Le *Gorodovoj* regarde le comte ; et, après un silence, il lui dit :
—Et toi, sais-tu lire ?
—Oui.
—As-tu lu le règlement de police ?
—Non.
—Eh bien ! lis-le d'abord ; tu me donneras des conseils après !

EN ANGLETERRE un homme sur 500 a été au collège ; en Amérique, un sur 200

LES ADIEUX D'UN PASTEUR.—Voici comment un pasteur protestant vient de faire ses adieux à ses ouailles, dans une ville de l'extrême Ouest :

"Pauvres, mes frères, notre séparation ne me semble pas pénible pour trois raisons : 1. vous ne m'aimez pas ; 2. vous ne vous aimez pas entre vous ; 3. le Seigneur ne vous aime pas.

"Si vous m'aimiez, vous m'auriez payé mes services de ces deux dernières années ; si vous vous aimiez, j'aurais eu plus de mariages à célébrer ; et si Dieu vous aimait, il aurait appelé à lui un plus grand nombre d'entre vous, et j'aurais eu plus d'obsèques à conduire."

LA C. M. B. A.

Messieurs les secrétaires-archivistes de toutes les branches canadiennes de la C. M. B. A., tant de la province de Québec que des autres provinces de la Confédération, sont priés de vouloir bien nous adresser aussi souvent que possible toutes communications relatives à ces branches. L'Association s'intéresse tout spécialement à l'extension et au progrès des diverses sociétés catholiques de secours mutuel, et elle publiera avec empressement tout ce qui sera de nature à hâter et à agrandir leur développement.

Un organe officiel d'une société comme la C. M. B. A. devrait être accessible à tous les membres. Aussi pour permettre surtout aux membres canadiens-français de la C. M. B. A. de lire un organe français de leur société, nous réduisons pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins DOUZE copies, par chaque copie et pour un an. \$0.75

Pour chaque branche qui demandera au moins VINGT-CINQ copies, par chaque copie et pour un an. 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'Association, St-Roch, Québec.

Nous ferons, à des taux spécialement réduits, toutes impressions qui nous seront commandées par des branches de la C. M. B. A., tels que *Constitutions, Règlements, En-têtes de lettres, Certificats, etc.*, etc. Les membres eux-mêmes auront droit à une réduction spéciale sur nos prix pour toutes impressions qu'ils commanderont pour leurs affaires personnelles.

HOTEL RIENDEAU

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

VII

L'ouvrier sortit. Son départ fut suivi d'un moment de profond silence ; les Damhouts se regardaient, puis regardaient leur fils avec une douloureuse stupéfaction. Bavon paraissait irrité. Un feu sombre étincelait dans ses yeux et ses lèvres tremblaient.

Comme sa mère se disposait à lui adresser quelques paroles pour le consoler et disculper Godelive, le jeune homme se leva et dit avec force :

—Ma mère, mon père, ne me parlez plus jamais de Godelive. Je veux l'oublier, oublier toute mon enfance, pour ne plus penser à elle. Qu'une personne ignorante perde à ce point le respect d'elle-même, cela peut se comprendre ; mais elle sait lire, elle est instruite, elle n'a reçu de vous, mère, que des leçons de vertu et de morale. Votre bonté, nos bienfaits, notre amitié, elle a tout oublié. Elle est doublement coupable. Oh ! j'étoufferai avec effort son souvenir dans mon cœur. Mère, fais venir des ouvriers tout de suite, que tout soit porté dans notre nouvelle demeure. Je ne veux plus coucher ici, je ne veux plus mettre le pied dans la ruelle. Je t'en prie, que je trouve tout prêt quand il reviendra à la maison ; tu me rendras heureux. Adieu ; je vais à mon bureau, je ne puis pas rester ici. Ce soir, je sonnerai à la porte de la maison de l'autre rue.

Il allait partir ; mais, comme il remarqua que sa mère était inquiète et voulait le retenir, il lui dit d'une voix émue :

—Sois tranquille, mère, ce n'est que pour un moment ; demain, je ne penserai plus à rien. C'est fini ; j'avais du chagrin, mais maintenant je suis guéri, guéri pour toujours.

Il serra tendrement les mains de sa mère et sortit de la maison.

Ces fâcheuses nouvelles de Godelive paraurent avoir délivré Bavon d'une préoccupation secrète, et sous ce rapport, elles lui avaient réellement fait du bien. Comme si cet événement avait fait disparaître tout ce qu'il y avait encore en lui d'enfantin, son esprit devint plus sérieux, et il prit plus

qui avait partagé tous ses plaisirs et toutes ses espérances. Dans son travail opiniâtre, dans ses études constantes, il entendait parfois encore une petite voix argentine murmurer son nom ; et son doux visage avec des yeux brillants lui apparaissait encore de temps en temps, tel qu'il l'avait vue pour la dernière fois à la porte de la ville. Ce n'était là que des rêves qui n'avaient plus rien de commun avec la réalité, il le savait bien.

Le père Damhout avait plus d'une fois engagé son fils à faire prendre des renseignements sur les Wildenslag par M. Raemdonck ou par son premier commis, mais Bavon avait repoussé ces tentatives avec effroi, et sa mère lui avait donné raison.

En effet, que pouvait-il y avoir désormais de commun entre lui et Godelive ? Il se sentait appelé à s'élever jusqu'à la bourgeoisie et à vivre parmi les gens comme il faut. Si les Wildenslag revenaient à Gand, ne serait pas honteux d'avoir vécu en ami et en frère avec ces gens qui méritaient plutôt le mépris que l'estime du monde ? Non, non, on ne pouvait plus lui parler des Wildenslag ; ils l'avaient blessé dans sa sensibilité et il était aigri contre eux.

C'étaient pour ainsi dire les mêmes réflexions qui engageaient sa mère à étouffer ses propres souvenirs. Cinq ou six ans auparavant, elle avait bien pensé quelquefois que Bavon et Godelive étaient peut-être destinés à être unis par le mariage. Ce rêve lui avait même souri comme une chose possible ; mais maintenant il y avait tant de distance entre Bavon et Godelive, qu'on ne pouvait plus penser, sans un secret sentiment de honte, à l'intimité passée avec les Wildenslag.

On finit donc par ne plus parler du tout de Godelive, quoique dans le cœur de Bavon et dans celui de sa mère s'éveillât un sentiment sans cesse renaissant de tristesse et de pitié pour la malheureuse enfant.

Bavon, qui approchait de sa majorité, se familiarisait sans relâche avec tout ce qui concerne le commerce à la fabrication du coton. Avec le consentement du premier commis, il passait une partie de la journée dans la fabrique même, non-seulement pour connaître la pratique du travail, mais aussi pour surveiller les ouvriers et soigner les intérêts de M. Raemdonck. Il remplissait ce dernier devoir avec tant de zèle et d'intelligence, que le premier commis, qui était fier de son élève, disait parfois à M. Raemdonck :

—Soyez certain que Bavon Damhout vous fait faire chaque année pour plusieurs milliers de francs de bénéfices. Les ouvriers l'aiment et l'estiment, et ils ont soin que rien ne soit brisé ou perdu, uniquement pour lui faire plaisir.

En effet, Bavon était très affable et très

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

— : ooo : —

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 Juillet 1890

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'Hon. FRS. LANGELIER, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais.

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Masson.

demandera au moins VINGT-
cinq copies, par chaque
copie et pour 100 an. 0.50

Toute demande devra être
adressée directement à M. P.
Masson, directeur-propriétaire de
l'Association, St-Roch, Québec.

Nous ferons, à des taux spécia-
lement réduits, toutes impressions
qui nous seront commandées par
des branches de la C. M. B. A.,
tels que *Constitutions, Règlements,
En-têtes de lettres, Certificats, etc.*,
etc. Les membres eux-mêmes
auront droit à une réduction spé-
ciale sur nos prix pour toutes
impressions qu'ils commanderont
pour leurs affaires personnelles.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à
la popularité parmi le public voyageur, a été
transporté de la rue Saint-Gabriel à la
place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau
occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois
sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place
Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nou-
vel établissement, s'est rendu aux exigences
de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté
de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé
sur le point le plus central de Montréal, à
proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de
justice, des débarcadères des vapeurs de la
compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R.
Les chambres sont spacieuses, meublées à
neuf, bien aérées et pourvues de toutes les
améliorations modernes pour le confort des
occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de
dire que le menu est toujours préparé avec
la variété et la recherche qui ont obtenu à
Joseph Riendeau la renommée d'un maître
d'hôtel de premier ordre. La cave de l'é-
tablissement est toujours pourvue de vins
et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lec-
teur puisse se convaincre qu'il n'y a aucun
exagération dans cette annonce.

M. D. HÉNAULT, qui
demeure au No 19 rue St-
Christophe, Montréal, est
notre AGENT pour la cité
et le district de Montréal.
Ce monsieur est autorisé
à prendre les abonnements
et les annonces, à faire les
collections et à signer les
reçus.

tout de suite, que tout soit porté dans notre
nouvelle demeure. Je ne veux plus cou-
cher ici, je ne veux plus mettre le pied
dans la ruelle. Je t'en prie, que je trouve
tout prêt quand je reviendrai à la maison ;
tu me rendras heureux. Adieu ; je vais à
mon bureau, je ne puis pas rester ici. Ce
soir, je sonnerai à la porte de la maison de
l'autre côté.

Il allait partir ; mais, comme il remar-
qua que sa mère était inquiète et voulait le
retenir, il lui dit d'une voix émue :

— Sois tranquille, mère, ce n'est que pour
un moment ; demain, je ne penserai plus à
rien. C'est fini ; j'avais du chagrin, mais
maintenant je suis guéri, guéri pour tou-
jours.

Il serra tendrement les mains de sa mère
et sortit de la maison.

Ces fâcheuses nouvelles de Godelive paru-
rent avoir délivré Bavon d'une préoccu-
pation secrète, et sous ce rapport, elles lui
avaient réellement fait du bien. Comme si
cet événement avait fait disparaître tout ce
qu'il y avait encore en lui d'enfantin, son
esprit devint plus sérieux, et il prit plus
qu'auparavant la physionomie d'une per-
sonne posée, qui ne s'occupe que de choses
utiles.

Dès ce jour, il travailla avec plus de zèle
dans son bureau, et tous ses efforts ten-
daient à se rendre familière l'industrie de
la fabrique.

M. Raemdonck et le vieux premier com-
mis prenaient plaisir à le faire avancer. Le
dernier surtout l'aimait beaucoup et se
déchargeait sur lui d'une grande partie de
sa besogne, afin de lui donner l'expérience
de tout. Il ne lui cachait même pas qu'il
le faisait avec une intention particulière.

— Je puis devenir malade, disait le pre-
mier commis ; je puis avoir une autre
place : mon oncle le tanneur peut mourir.
Alors, j'hérite une fortune, et je vais vivre
dans mon village natal. Je veux vous
rendre capable de me remplacer au besoin
dans mes travaux, s'il arrive que vous
soyez assez âgé pour obtenir une place chez
M. Raemdonck.

Cette perspective fut un nouvel aiguillon
pour Bavon. Avec le consentement de son
maître, il emporta chez lui des livres de la
bibliothèque, studia la mécanique, suivit les
inventions nouvelles, dessina, mérita, et il
avait déjà contribué à introduire dans les
instruments de travail de la fabrique une
amélioration qui rapportait de beaux béné-
fices.

Ses appointements s'élevaient au chiffre
de mille francs, lorsqu'il atteignit sa dix-
neuvième année.

Il ne parlait plus ni de Godelive, ni de
son enfance, et ne paraissait ne plus attache-
r de prix à ces souvenirs. Cependant,
il y avait encore des moments où l'image de
Godelive se dressait devant ses yeux, et où
il pensait avec plaisir à la compagne de ses
premières années. Non pas à Godelive,
l'ouvrière de fabrique, qui s'était laissé
entraîner à la grossièreté et à l'abaissement
moral par les mauvais exemples ; non, mais
à la gentille petite Godelive, à la pure et
naïve enfant qui avait grandi avec lui et

Wildenslag.

On finit donc par ne plus parler du tout
de Godelive, quoique dans le cœur de Bavon
et dans celui de sa mère s'éveillât un senti-
ment sans cesse renaissant de tristesse et de
pitié pour la malheureuse enfant.

Bavon, qui approchait de sa majorité, se
familiarisait sans relâche avec tout ce qui
concerne la commerce à la fabrication du
goton. Avec le consentement de son
maître, il passait une partie de la journée
dans la fabrique même, non-seulement pour
connaître la pratique du travail, mais aussi
pour surveiller les ouvriers et soigner les
intérêts de M. Raemdonck. Il remplissait
ce dernier devoir avec tant de zèle et d'in-
telligence, que le premier commis, qui était
fier de son élève, disait parfois à M. Raem-
donck :

— Soyez certain que Bavon Damhout
vous fait faire chaque année pour plusieurs
milliers de francs de bénéfices. Les ouvriers
l'aiment et l'estiment, et ils ont soin que
rien ne soit brisé ou perdu, uniquement
pour lui faire plaisir.

En effet, Bavon était très affable et très
doux envers tout le monde, et son savoir et
son progrès étonnants étaient de nature à
lui assurer la considération des ouvriers ;
mais ce n'était pas là la principale raison de
leur affection pour lui.

Son propre père, leur vieux et brave
camarade, était employé à filer, et le jeune
homme devait souvent lui donner, comme à
eux-mêmes, des ordres ou des indications.
Cela eût pu avoir quelque chose de pénible,
un vieux tisserand qui se voit donner des
ordres, dans sa propre fabrique, par son
jeune fils. Mais Bavon ne s'approchait de
son père que la tête découverte, lui adres-
sant la parole avec le plus grand respect, lui
souriait et lui serrait si tendrement la main,
que tous les ouvriers se sentaient touchés.
Il ne leur en coûtait donc pas d'obéir à un
fils d'ouvrier qui avait acquis le droit de
commander par son expérience, et qui ga-
gnait la respectueuse affection de chacun
par sa douceur et par son respect pour son
vieux père.

Bavon ne se contentait pas de ce qu'il y
avait à apprendre pour lui dans la fabrique
de M. Raemdonck. Il avait obtenu de
son maître qu'il s'abonnât aux publications
les plus nouvelles sur la fabrication et l'in-
dustrie ; il suivait les cours publics du soir
que de savants professeurs donnaient sur
cette matière. Il visitait, chaque fois qu'il
en avait l'occasion, les meilleures fabriques
de Gand.

Il acquit ainsi insensiblement une pro-
fonde connaissance de tout ce qui concerne
l'industrie du coton et ses perfectionne-
ments.

Il était heureux, car tout le monde au-
tour de lui l'appréciait et le chérissait. . . .
Cependant, son ciel n'était pas tout à fait
sans nuages. Son père travaillait toujours
à la fabrique ! Le rêve du jeune homme
n'était donc pas encore réalisé, le but de sa
vie était encore loin de se trouver atteint.

(à suivre)

autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et
Placements depuis trois ans un intérêt
d'une moyenne de sept pour cent (7%)
étant le taux le plus élevé acquis par
les Compagnies d'Assurance sur la Vie
faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 Juillet 1890

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

LHON. FR. LANGELE, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 côté du Palais.

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SAVARD, 80 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

DR. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.

DR. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.

DR. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.

DR. CHARLES I. SAMSON, 89 rue St. François.

Pharmaciens

DR. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue
Saint-Pierre.

DR. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.

DR. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.

DR. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.

ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.

LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs. D. OUELLET & BUSSIÈRE, 85, rue D'Aiguillon

BREVETS D'INVENTION

Pour toutes procédures
relatives aux CAVEATS et
aux BREVETS D'INVENTION
veuillez vous adresser au
soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION
No 68, rue Saint-Joseph, Québec

NEW - YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances

souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,
Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer en position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY;

5 juillet 1890—1a

HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares.



La Chevelure, c'est la Santé!

Le RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

Le RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

Le RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au

gouvernement, de 1,064,681.45

Montant d'assurances en

force au Canada 14,320,863.00

LEURS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de Pelletteries qu'on voudra bien lui confier.

POUR UN MOIS
UNE

Grande Réduction est faite

AU
GRAND ENTREPOT

DE
Vaisselles, Verreries,
Lampes, etc.

DE
M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE
119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE.

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

NOTRE
IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS
68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

(CI-DEVANT OCCUPE PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix.

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1a.

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du

Château--Rieher,

150 canards Pékin, pour la reproduction.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs
ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

ROYAL CANADIAN, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada. . . . 14,320,863.00

Les AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de Pelletteries qu'on voudra bien lui confier, toujours à la satisfaction des plus exigeants. N'attendez pas la neige et le froid.

—AUSSI—

Les Dames trouveront à faire tailler et ajuster par une personne compétente les Manteaux et Gilets en Seallette et de manière à ne pas laisser voir les coutures.

N. VENIER NICOL,

Manchonnier et Chapelier,

285-287 Rue ST-Joseph,

SAINT-ROCH, QUÉBEC.

20 sept.—3m.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres à de bons agents.

S'adresser à

B. V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,

pour Québec et le District de

Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

FEU ET MVRINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a



STATUTS DU CANADA

ET

Publications Officielles

Les Statuts et quelques unes des Publications du Gouvernement du Canada sont en vente au bureau de la Librairie du Gouvernement, rue St-Patrice, Ottawa. Aussi les Actes séparés. Statuts Révisés : prix pour 2 Vols, 5.00, et pour le volume supplémentaire, \$2.50. Liste des Prix envoyée sur application.

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine et
Directeur de la Librairie.

Département de la Librairie
et des Impressions Publiques.

Ottawa. 17 sept. 1890.

20 sept.—13f.

CHENAL DU MOINE.

Ch. place Jacques-Cartier,
Montréal.

Félix LATRAVERSE
Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

NOTRE

IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,

PAMPHLETS,
FACTUMS,

BLANCS DE CHEQUES,

BLANCS DE BILLETS,

LETTRES FUNERAIRES,

CARTES D'AFFAIRES,

CIRCULAIRES,

TÊTE DE COMPTES

ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,

Imprimeur-Éditeur.